



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000910

Séance du jeudi 15 octobre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel ; André AVIS Audeux ; Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 2.6), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOU, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 2.6), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.1), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.8), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY (à partir du rapport 2.7 et jusqu'au rapport 3.7), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 2.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeul : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagney : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISSON) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (à partir du rapport 9.1) Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (jusqu'au rapport 5.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Roucelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1).

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Frank MONNEUR, Elisabeth PEQUIGNOT, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Chalezeul : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Franois : Françoise GILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Pascal DUCHEZEAU Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 2.7), F. BRANGET, B. CYPRIANI, E. DUMONT (à partir du rapport 2.7), J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, F. MONNEUR, E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, J.C. ROY (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), C. CURTY, F. GILLET, D. PARIS, J.M. BOUSSET.

Mandataires : J.J. DEMONET, F. ALLEMANN, J. PANIER (à partir du rapport 2.7), P. BONNET, E. ALAUZET, Y.M. DAHOU (à partir du rapport 2.7), P. CONTOZ, N. MOUNTASSIR, D. POISSENOT, C. GELIN, E. SASSARD, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), S. COURBET, F. LOPEZ, C. PREIONI, J.M. FAIVRE.

Objet : Comité de pilotage Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial

Comité de pilotage Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le Grand Besançon a proposé la mise en place d'une charte pour l'environnement en 2002, puis de la transformer en Agenda 21 en 2009. Il s'agit aujourd'hui de composer le nouveau comité de pilotage Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial, conjoint entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon pour la poursuite de notre politique relative au développement durable et la lutte contre le changement climatique.

I. Rappel des objectifs généraux de l'Agenda 21

Afin de valoriser ses actions sur les 3 axes du Développement Durable, le Grand Besançon, par délibération en date du 12 février 2009, a décidé de transformer sa Charte de l'Environnement en Agenda 21.

Par ailleurs, le Grand Besançon s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial en décembre 2007.

Afin d'en assurer la cohérence, nous proposons de les réaliser de concert durant l'année 2009 et 2010, tout en s'assurant que le Plan Climat Energie Territorial soit un document spécifique, sous l'autorité du Président du Grand Besançon.

Le comité de pilotage entre l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial sera unique. De plus, il sera commun aux démarches de la Ville de Besançon et du Grand Besançon.

II. Comité de pilotage Agenda 21 / Plan Climat Energie Territorial

Afin d'avoir des documents opérationnels pour 2010, une phase de concertation puis d'élaboration doivent être planifiées en 2009.

La composition du comité de pilotage proposée est la suivante :

Présidence :	
M. le Maire de Besançon, Président du Grand Besançon	
Représentants élus Ville de Besançon M. Benoît CYPRIANI, Adjoint au développement durable, Mme Corinne TISSIER Conseillère Municipale déléguée à l'Agenda 21, M. Jean Sébastien LEUBA, Conseiller Municipal délégué à la maîtrise de l'énergie M. Éric ALAUZET, Conseiller Municipal délégué à l'aménagement, la gestion et la construction durable Mme. Valérie HINCELIN, Adjointe à l'emploi, la réinsertion, au logement, Mme Danielle POISSENOT, Adjointe à la vie associative M. Michel LOYAT, Adjoint à l'urbanisme M. Christophe LIME, Adjoint au patrimoine, à l'eau et l'assainissement, le parc automobile Mme Martine BULTOT, Adjointe à l'hygiène santé et prévention sanitaire Mme Françoise PRESSE, Adjointe aux espaces verts Mme Françoise FELLMANN, Adjointe à l'éducation Mme WEINMAN Nicole, Adjointe à la voirie M. Didier GENDRAUD, Adjoint à la démocratie Deux conseillers municipaux de l'opposition	Représentants élus Grand Besançon Nicolas GUILLEMET, 4 ^{ème} Vice-Président ,délégué chargé du Développement durable, de l'Environnement et du Cadre de vie Daniel HUOT, 18 ^{ème} Vice-Président, Co-Président de la Commission n°4 « Développement durable, Environnement et Cadre de vie » François LOPEZ, 19 ^{ème} Vice-Président, Co-Président de la Commission 4 « Développement durable, Environnement et Cadre de vie » M. Jean Claude ROY, 2 ^{ème} Vice-Président délégué, chargé des Transports, des Infrastructures et des Déplacements M. Jean Pierre MARTIN, 3 ^{ème} Vice-Président délégué, chargé de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion M. Robert STEPOURJINE, 7 ^{ème} Vice-Président délégué, chargé de l'Habitat et de la Politique de la Ville M. Jean Pierre TAILLARD, 9 ^{ème} Vice-Président délégué, chargé de la Gestion des déchets ménagers et assimilés Mme Marie-Odile CRABBE- DIAWARA, 11 ^{ème} Vice-Président, Co-Présidente de la Commission n°1 « Finances, Ressources humaines et Communication, TIC »
Mme La Présidente du Conseil Régional M. Le Président du Conseil Général	M. Le Président du SYBERT, ou son représentant M. Le Président du SM Scot Mme. la Présidente d'ATMO, ou son représentant M. le Président du SYDED
Représentants de l'Etat et des organismes sous tutelle :	
M. Le Préfet	
M. Le Directeur de la DIREN	Mme la Directrice de la DDEA
M. Le Délégué Régional de l'ADEME	M. Le Directeur de l'Agence de l'Eau RMC
Agents des Collectivités locales : Ville	Agents des Collectivités locales : Grand Besançon
Représentants de la société civile et socio professionnelle : M. le Président de la CCI M. le Président de la Chambre d'agriculture M. le Président de la Chambre des métiers M. le Président de l'AUDAB M. le Président d'énergie Cité M. le Président d'ASCOMADE M. le Directeur du CAUE	M. le Président du Conservatoire Naturel Botanique de Franche Comté M. le Président de Espaces naturels Comtois, M. le Président de Doubs Nature Environnement, Les 2 VP en charge du CDP M. le Président du pôle énergie Franche Comté M. le Président de l'UDAF M. le Directeur du CCAS

La désignation des agents du Grand Besançon ainsi que des représentants de la Ville de Besançon (élus et services) au sein du Comité de Pilotage s'effectuera ultérieurement.
D'autres membres pourront participer aux comités de pilotage, selon leur fonction ou leur expertise.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la proposition de comité de pilotage Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial,
- désigne Mme **CRABBE DIAWRARA** et MM. **GUILLEMET, HUOT, LOPEZ, MARTIN, ROY, STEPOURJINE** et **TAILLARD** comme représentants élus du Grand Besançon à ce Comité de pilotage.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 125

Contre : 0

Abstention : 0

PREFECTURE
DE REGION FRANCHE-COMTE
PREFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 29 OCT 2009